

Convention de prestation dans le cadre de la semaine d'information en santé mentale

Entre Guingamp-Paimpol Agglomération
Et
la commune de PLEHEDEL

ENTRE D'UNE PART,

Guingamp-Paimpol Agglomération
11, rue de la Trinité
22200 GUINGAMP
Représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président

ET D'AUTRE PART,

La commune de PLEHEDEL
16 place de la Liberté
22290 PLEHEDEL
Représentée par son maire, Monsieur Daniel ROPERS, son maire

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

Sur le territoire du Pays de Guingamp (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté), les semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont coordonnées par la mission santé du territoire et mises en œuvre par un collectif de partenaires volontaires, mobilisés par le thème annuel retenu.

Les 5 objectifs des SISM :

- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale,
- Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale,
- Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale,
- Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale,
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité

Dans le cadre de la mise en œuvre des semaines d'information en santé mentale du 9 au 22 octobre 2023, la commune de Pléhédel a organisé l'action ci-dessous, en partenariat avec le CLS.

PROMENADE PARLÉE, PROMENADE RESPIRÉE

Lundi 16 octobre | à partir de 14h Château de Boisgelin | Pléhédel

À 14h et à 15h : 1h de Promenade ponctuée d'arrêts lecture de texte, de témoignages sur la santé mentale par des bénévoles et volontaires.

À 14h et à 15h : 1h de marche « en pleine conscience » animée par Sophie Tanguy (professeure de danse et coach en respiration tonique). Sur inscription.

À 16h : rendez-vous à la terrasse du Birdy (Château de Boisgelin, 22290 Pléhédel), pour un café partagé et écouter Clotilde de Brito (poétesse et slameuse, gagnante en 2014 du Grand Slam National et du championnat du monde de slam en 2015) sur des textes autour de la thématique de la santé mentale à tous les âges de la vie. Gratuit, ouvert à tous.

La présente convention a pour objet de définir le montant et les modalités de prise en charge des dépenses engagées par la commune pour l'action ci-dessus décrite par Guingamp-Paimpol Agglomération.

ARTICLE 2 : ESTIMATIF DES DEPENSES

	Réalisé	Prise en charge Pléhédel		Prise en charge GPA	
Prestation Sophie TANGUY	120	60	50%	60	50%
Spectacle Clotilde de BRITO	400	200	50%	200	50%
Boissons au Birdie	51	25.50	50%	25.50	50%
Total	571	285.50 €	50%	285.50 €	50%

Il est convenu que la somme prise en charge par Guingamp-Paimpol agglomération correspond à la moitié des dépenses de la commune dans le cadre de cette action.

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par les parties et prendra fin dès que les obligations réciproques des deux parties auront été remplies.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le montant des sommes éligibles correspond au montant des sommes réelles engagées dans le cadre de l'action de la commune après présentation des justificatifs de dépenses. Si le montant est inférieur au montant ayant fait l'objet de la demande, le montant de la prestation sera calculée en fonction des actions effectivement réalisés.

ARTICLE 5 : LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable toute difficulté qui pourrait naître de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le différend sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait à Guingamp, le 22 novembre 2023,

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Pour la commune de Pléhédel
Le Maire,
Daniel ROPERS